

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 49 (1941)

Heft: 16

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ

LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizra e
da la Lia svizra dals Samaritans.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizra

Rotkreuzchefarzt - Médecin en chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

Collecte de linge pour nos soldats

La collecte de linge pour nos soldats est terminée. Je tiens à exprimer aux sections de la Croix-Rouge et aux sociétés des samaritains toute ma gratitude pour l'exécution de cette œuvre qui a donné d'excellents résultats dans de nombreuses régions de notre pays.

Il ne s'agissait pas, cette fois-ci, d'une action en faveur de soldats malades ou blessés, ni d'une intervention au profit de victimes de la guerre ou de fugitifs, mais d'une tâche toute nouvelle pour notre Croix-Rouge: une collecte à l'intention du soldat en bonne santé!

C'est avec une vive satisfaction que je constate combien cette collecte de linge a donné le résultat attendu, qui représente une fraction déterminée de la totalité des besoins. Nous sommes en mesure de remettre à l'Armée les effets suivants:

Chemises	66'644
Caleçons	22'046
Camisoles	28'816
Chaussettes	57'322
Mouchoirs	85'362
Essuie-mains	59'097

Ce résultat s'accroîtra encore lorsque les dons, en espèces, de Frs. 220'250.— et les 273'000 coupons de textiles remis à nos collecteurs auront été convertis en linge.

Ce rendement de la collecte est d'autant plus réjouissant que cette dernière a dû être effectuée dans les conditions les plus défavorables, à un moment où les textiles de tout genre sont strictement rationnés et où chacun, en raison des difficultés d'importation, est obligé de compter désormais avec une raréfaction de la marchandise.

Au nom de l'Armée j'exprime mes cordiaux remerciements à tout le peuple suisse, pour sa compréhension des nécessités de l'heure et son esprit de sacrifice et de même aux sections de la Croix-Rouge et sociétés de samaritaines, pour leur coopération aussi fidèle qu'active à l'accomplissement de l'œuvre difficile assumée par nous.

Le médecin-chef de la Croix-Rouge.

Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

Secours en cas de catastrophes

Chers amis samaritains,

Ainsi que nous le montrent diverses communications, les instructions du médecin-chef de la Croix-Rouge du 8 mars 1941 touchant l'organisation de détachements territoriaux de la Croix-Rouge et du service sanitaire des gardes locales, a donné lieu çà et là à certains malentendus, que nous entendons dissiper par les présentes.

L'organisation créée par nos sections pour les secours en cas de catastrophes, peut être maintenue dans les localités où elle fonctionne aujourd'hui. Le personnel figurant sur les listes établies par nos sections doit se trouver à disposition pour les détachements territoriaux de la Croix-Rouge à créer par les médecins du commandement territorial, ou pour le service sanitaire des gardes locales. Nos sections ne peuvent donc pas, par exemple, dire qu'elles n'ont plus de personnel pour les tâches en question parce que leurs membres non incorporés ailleurs sont affectés aux secours en cas de catastrophes. Dans les tâches du service sanitaire des gardes locales rentre aussi l'aide à la population civile. Le personnel incorporé dans ce service pouvant par conséquent, cela va de soi, être attribué également aux dits secours, dans les cas où il paraît bon que ces derniers soient conservés concurremment avec le service sanitaire de la garde locale.

Les médecins compétents des commandements territoriaux, resp. ceux des brigades de frontière, ont envoyé directement — ou le feront ces tout prochains jours — des instructions précises à nos sections en ce qui concerne l'organisation des détachements et du service sanitaire susmentionnés. Ces instructions doivent être observées strictement.

Relativement concernant le matériel des sociétés de samaritains, nous vous informons qu'il doit être en première ligne à la disposition de la population civile aussi longtemps que le pays n'est pas en guerre. Mais même en cas de conflit, ce matériel serait autant que possible employé sur place; l'officier sanitaire dirigeant le service en déciderait selon les circonstances.

L'assurance-accidents existant pour nos membres actifs sera étendue provisoirement pour la durée de la mobilisation actuelle aux membres passifs et aux tierces personnes incorporés dans l'organisation des secours en cas de catastrophes. Pour les uns et les autres, font règle les sommes assurées convenues quant aux membres actifs. Suivant les clauses de l'assurance, celle-ci s'étend aux accidents qui surviennent:

- lors des exercices effectués une ou deux fois par année à titre de préparation spécifique;
- lors de l'aide en cas de catastrophe se produisant en temps de paix;
- lors du travail de samaritain ou d'une autre activité de secours en temps de guerre, si l'assurance militaire ou une autre assurance de la Confédération, soit de l'autorité compétente, n'entre pas en ligne de compte.

Les accidents imputables à des faits de guerre — notamment aussi à des violations de la neutralité suisse par des aviateurs étrangers (jets de bombes, éclatement de projectiles de D. C. A., etc.) — ne sont pas couverts par l'assurance, et cela à l'égard de toutes les personnes assurées par ailleurs.

Les membres des sociétés de samaritains affectés aux détachements territoriaux de la Croix-Rouge et au service sanitaire des gardes locales sont soumis à l'assurance militaire durant leur activité dans ces formations, suivant les instructions du médecin en chef de la Croix-Rouge du 8 mars 1941.

Nous considérons comme liquidées, par les indications ci-dessus, les demandes de renseignements que nous ont adressées de nombreuses

sections, ces temps passés, relativement à l'organisation des secours en cas de catastrophes. Nous demeurons d'ailleurs volontiers à disposition pour tous autres éclaircissements éventuellement nécessaires encore.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central:

Le président: P. Hertig. Le secrétaire: E. Hunziker.

D'accord! Le médecin-chef de la Croix-Rouge.

Freiwillige Beiträge für die Hilfskasse Contributions volontaires en faveur de la Caisse de secours

Vom 1. Januar bis 31. März 1941 sind uns folgende Beiträge zugegangen, wofür wir den Spendern herzlich danken.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 1941 les contributions suivantes nous sont parvenues, dont nous remercions sincèrement les donateurs.

Beiträge von Samaritervereinen — Contributions des sections de samaritains:

Pieterlen, Gabe eines Mitgliedes Fr. 20.—; Zürich-Limmat 20.—; Goldach 5.—; Roggwil-Bern 11.—; Nidau 20.— St. Gallen-C 50; Sarmenstorf 20.—; Uster 5.35; Pfäffikon und Umgebung (Zch.), Gabe einer Samariterin 10.—; Oberwinterthur, Sammlung anlässlich Generalversammlung 25.—; Samariter-Chörl Münsingen 10.—.

Zuwendungen aus Samariterkreisen — Dons de nos samaritains:

Ungenannt, zum Andenken an Herrn Dr. Ischer sel. Fr. 5.—; F. H. in D. 5.—; M. D. in B., zum Andenken an Herrn Dr. Ischer sel. 10.—; Ungenannt 20.—; Ungenannt, Rückerstattung von Reisevergütungen 5.—; Ungenannt, statt Kranzspende für Frl. Böhlen sel. 20.—; von einer ungenannt sein wollenden Samariterin, Ertrag des 50-Rappen-Kässels 50.—.

Zuwendungen von Freunden und Gönnern — Dons d'amis et donateurs:

Aus einem Trauerhaus Fr. 100.—; Fam. M. in O. statt Kranzspende 6.—; Solothurner Handelsbank, Filiale Olten, Zuweisung aus dem Reinertrag 25.—.

Verzicht auf Subvention für Samariterposten — Renonciation à une subvention pour postes samaritains:

Samaritervereine: Winterthur-Veltheim Fr. 5.—; Zürich 2 Fr. 10.—; Matzingen-Stettfurt-Häuslenen 5.—; Birsfelden 5.—; Hägendorf 5.—; Laupersdorf 10.—; Romanshorn 15.—; Stäfa 25.—; Stettlen 5.—.

Verzicht auf Reisespesen — Renonciation aux frais de voyages:

H. M. in F.-B. Fr. 3.—; Ch. T. in M. 1.35; H.-M. in F.-B. 2.— und 2.—; E. E. in A. 3.—; O. S. in G.-Th. 1.80; E. E. in R. 1.70; B. Z. in S. 3.50; U. K. in R.-M. 2.—; K. L. in Z. 1.80; H. B. in M. 4.65; J. A. in C. 2.—; O. K. in W. 3.—; H. M. in F.-B. 3.—; P. U. in R. 2.—; E. F. in B. 2.—.

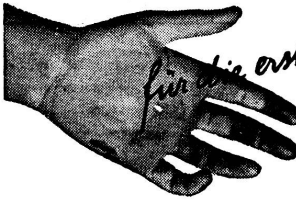
Ferner sind uns auf unseren Appell hin für unsere spezielle Aktion für Samariter im Dienst folgende Spenden eingegangen, wofür wir den Gebern herzlich danken:

S.-V. Arosa, Kollekte anlässlich Generalversammlung Fr. 32.35; M. M. in U., Gabe 10.—.

Wir empfehlen die Hilfskasse sowie unsere Spezialsammlung für Samariter im Dienst dem ferneren Wohlwollen unserer Samariterfreunde und erbitten uns weitere Zuwendungen auf unser Postcheckkonto Vb 169, Olten.

A la suite de notre appel les dons suivants nous ont été versés spécialement pour nos samaritains au service; à toutes les personnes bénévoles à notre œuvre de secours un cordial merci:

Nous recommandons la Caisse de secours, ainsi que notre collecte spéciale pour nos samaritains mobilisés à la bienveillance de nos amis samaritains et prions de verser les dons ultérieurs à notre compte de chèques postaux Vb 169, Olten.



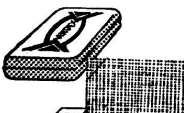
für die erste Hilfe

bei Schürflungen,
Quetschungen,
Schnitt-, Brand- und
Frostwunden

**hat der vorsorgliche Samariter
stets VINDEX zur Hand**

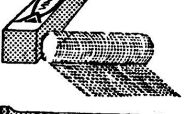
VINDEX

desinfiziert und reinigt die Wunde, verhütet Eiterung und Komplikationen, lindert die Schmerzen, fördert eine raschere, schöne Hautbildung. Weil VINDEX nie klebt, ist der Verbandwechsel stets schmerzlos und die Wunde wird nicht von neuem aufgerissen. Seit über 20 Jahren bestens bewährt.



25 VINDEX-Kompressen
fertig zugeschnitten

Fr. 2.10



VINDEX-Binde
für grössere Verletzungen oder zahlreiche kleine Verbände

Fr. 1.70



VINDEX-Wundsalbe

Fr. 1.25

Samaritervereine erhalten bei Grossbezügen Spezialpreise

Für Kurse und Unfälle:

Übungsbinden, festkantig, roh mit roten Rändern
Gazebinden, hydrophil
Dreieck- und Vierecktücher
Kopfschleudern
«Nova»-Idealbinden, festkantig
Verbandklammern, elastisch

VINDEX-Kompressen
Hydr. Gazekompressen, steril
«Combustol»-Wismut-Brandbinden
Taschenapotheken «Flawa» und «Sport»
Samaritertaschen (mit kompl. Kursmaterial)



Schweizer Verbandstoff- und Wattfabriken AG., Flawil

Aus der Tätigkeit der Zweigvereine des Schweizerischen Roten Kreuzes

Zweigverein Aarau

Generalversammlung: Sonntag, 20. April, 14.15 Uhr, im Hotel «Bären» in Suhr. Traktanden: Präsenzfeststellung, Protokoll, allgemeiner Jahresbericht 1939/1940, Bericht des Rotkreuz-F. H. D. 1939/1940, Bericht der Rotkreuzkolonne 25, Jahresrechnung, Diverses. Anschliessend Vortrag von Oberstl. Eugster, Ter. Arzt 5, über Organisation der Ortswehrsantität und Aufgaben der Samaritervereine im Kriegsfall. Nachher gemütliches Beisammensein. Rotkreuz- und Samariterfreunde sind herzlich willkommen.

Anzeigen der Samaritervereine Avis des sections de samaritains

Aarwangen und Umgebung. S.-V. Uebung: Mittwoch, 23. April, 19.30 Uhr, im Sekundarschulhaus in Aarwangen.

Affoltern a. A. S.-V. Uebung: Montag, 21. April, im Schulhaus, unter der Leitung von Hans Maurer. Es wird vollzähliges Erscheinen erwartet.

Allmendingen-Rubigen. S.-V. Strickabend: Freitag, 18. April, 20 Uhr, im Lokal Rubigen. Bitte Material mitbringen. Zahlreiches Erscheinen ist erwünscht.

Altstetten-Albisrieden. S.-V. Heute Donnerstag, 20. April, Uebung im Albisriederhaus. Wichtige Mitteilungen erfordern vollzähliges Erscheinen. Der Quästor wäre für den Eingang der restlichen Beiträge dankbar. — Nächsten Montag beginnt der Krankenpflegekurs im Albis-

J. Hirts 10467

TROPFEN

der bewährte
Wurzel-Extrakt
hilft auch Ihnen bei
**Magen- und
Darmleiden**
Appetitlosigkeit u.
Verstopfung
Erhältlich in Apotheken
1 Flasche Fr. 4.—
Fabrikation: Th. Hirt, Bäch

Drucksachen

für Vereine und Private

liefert rasch, in sorgfältigster
graphischer Ausführung und
zu zeitgemässen Preisen

Buchdruckerei

Vogt-Schild AG.

Solothurn Telefon 2.21.55